

01 mar 2013 -18:00

Appartient à Conseil des ministres du 1er mars 2013

Première partie du programme 2013 des prêts d'Etat à Etat

Après avis favorable au sein du Comité Finexpo, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'octroi d'un nouveau prêt d'Etat au Kenya pour un montant de 4.584.970 euros pour l'amélioration des soins de santé au niveau des districts.

Le prêt est octroyé à un projet d'amélioration des soins de santé au niveau des districts par la modernisation de l'équipement de laboratoire et des appareils de radiologie ainsi que par une meilleure formation. Le projet s'inscrit dans le cadre du plan sectoriel santé Kenya Vision 2030 du ministère de la Santé publique du Kenya, qui est le partenaire local pour ce projet.

Le Conseil des ministres a par ailleurs pris note du programme des prêts d'État des années précédentes et des conditions liées au programme des prêts d'État pour l'année 2013.

Le système des prêts d'Etat a été institué en 1964 et autorise le ministre des Finances et le ministre compétent pour le Commerce extérieur à octroyer conjointement une assistance financière à des pays en voie de développement afin de leur permettre d'acquérir, à des conditions très favorables, des biens d'équipement et des services qui sont indispensables pour leur développement économique et social. Pour la plupart des pays en voie de développement, la coopération financière est liée à la livraison de biens et services belges. Pour les pays les moins avancés, l'aide est déliée depuis le 1er janvier 2002. En raison de leur élément don très élevé, les prêts d'Etat représentent également un instrument de la coopération internationale belge

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Steven Vanackere, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 05
<http://www.minfin.fgov.be>

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes

Rue des Petits Carmes 15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>

Service de presse de M. Jean-Pascal Labille, ministre des Entreprises publiques et de la Coopération au développement, chargé des Grandes Villes

Rue des Petits Carmes 15

1000 Bruxelles

Belgique

02 501 83 11